

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU JEUDI 23 MARS 2017.

Le jeudi 23 mars 2017 à seize heures trente minutes, le Conseil municipal de la commune de SAINT-PABU, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Loïc GUEGANTON, Maire.

Date de la convocation : le vendredi 17 mars 2017.

Etaient présents l'ensemble des conseillers municipaux en exercice, à l'exception de Monsieur Mikaël LE DUFF qui a donné pouvoir à Monsieur André BEGOC, de Monsieur Patrick DROUET qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc JEZEQUEL, de Madame Mariette GELEBART qui a donné pouvoir à Monsieur Loïc GUEGANTON, de Madame Claudie LE NEL qui a donné à Madame Claudie LE ROUX, de Monsieur Daniel IMPIERI qui a donné pouvoir à Madame Catherine VIGNON.

Mesdames GELEBART et LE NEL arrivent pendant les échanges sur le point n°2, Monsieur IMPIERI lors des échanges sur le point n°4.

Monsieur le Maire fait la présentation au Conseil municipal de Madame Sandrine OLIVIER, Responsable du Centre des Finances Publiques de Plabennec dont dépend la commune depuis le 1^{er} janvier 2017, qui fera au cours de la séance une présentation de la situation financière de la commune en comparaison avec des communes de la même strate démographique.

Madame Claudie LE ROUX a été désignée en qualité de **secrétaire de séance**.

1. AJOUT D'UN POINT A L'ORDRE DU JOUR DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MARS 2017

Après avoir accueilli les membres du Conseil municipal, Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux d'inscrire un nouveau point à l'ordre du jour : convention mise en œuvre des spectacles tout public dans le cadre du festival « Paroles en Wrac'h », vu que le spectacle prévu sur SAINT-PABU doit avoir lieu le 29 avril 2017. Accord unanime.

2. APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 FEVRIER 2017

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, par 18 voix pour et 1 abstention (Catherine VIGNON), d'approuver le compte-rendu du Conseil Municipal du 23 février 2017.

3. CONTRIBUTIONS DIRECTES 2017

Monsieur David BRIANT, Adjoint au Maire délégué aux Finances, propose au vu de la situation financière de la Commune de maintenir les taux à leur valeur en vigueur depuis 2011 et donc de retenir pour l'année 2017, les taux suivants des trois taxes directes locales : le taux de taxe d'habitation à 19,89 %, le taux de taxe foncière (bâti) à 15,85 %, et le taux de taxe foncière (non bâti) à 45,70 %. Vote à l'unanimité.

4. AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT BUDGET COMMUNE 2016

L'excédent de fonctionnement étant de 417 620,16 €, Monsieur BRIANT propose d'inscrire la totalité de cette somme au compte «excédent de fonctionnement capitalisé» en section recettes d'investissement. Accord unanime pour cette proposition.

5. BUDGET PRIMITIF 2017 - COMMUNE DE SAINT PABU

Monsieur BRIANT présente un projet de budget comportant des recettes et des dépenses à effectuer pour le budget primitif de la commune de Saint-Pabu – Exercice 2017. Le Conseil arrête les sommes portées à la colonne «votes» du budget, les prévisions de recettes et le montant des dépenses à opérer pour le budget primitif 2017, par chapitre.

Section de fonctionnement recettes		Section de fonctionnement dépenses	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
013 Atténuation de charges	10 000,00 €	011 Charges à caractère général	369 750,00 €
042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 900,00 €	012 Charges de personnel et frais assimilés	585 875,00 €
70 Produits des services, du domaine, ventes diverses	106 200,00 €	014 Atténuation de produits	54 000,00 €
73 Impôts et taxes	985 000,00 €	022 Dépenses imprévues	10 000,00 €
74 Dotations, subventions et participations	420 000,00 €	042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	27 457,39 €
75 Autres produits de gestion courante	16 100,00 €	65 Autres charges de gestion courante	212 735,00 €
76 Produits financiers	100,00 €	66 Charges financières	33 500,00 €
77 Produits exceptionnels	500,00 €	67 Charges exceptionnelles	1 100,00 €
		023 Virement à la section d'investissement	256 382,61 €
Total	1 550 800,00 €	Total	1 550 800,00 €
Section d'investissement recettes		Section d'investissement dépenses	
Chapitres	Crédits	Chapitres	Crédits
001 Solde d'exécution reporté (<i>excédent</i>)	371 095,01 €	040 Opérations d'ordre entre sections	12 900,00 €
040 Opérations d'ordre entre sections	27 457,39 €	16 Emprunts et dettes assimilées	143 105,54 €
10 Dotations, fonds divers et réserves (hors 1068)	68 700,00 €	20 Immobilisations incorporelles (<i>dont RAR</i>)	117 800,00 €
1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	417 620,16 €	21 Immobilisations corporelles (<i>dont RAR</i>)	751 587,46 €
13 Subventions d'investissement (<i>dont RAR = Reste à réaliser</i>)	514 604,00 €	23 Immobilisations en cours (<i>dont RAR</i>)	1 386 185,16 €
16 Emprunts	755 718,99 €		
021 Virement de la section de fonctionnement	256 382,61 €		
Total	2 411 578,16 €	Total	2 411 578,16 €

Avec pour les dépenses en section d'investissement :

2031	<u>Frais d'études</u> <ul style="list-style-type: none">• 60 000 € pour l'aménagement des espaces près de la Mairie et de l'espace Roz Avel (services techniques, nouvelle école publique, salle de sports),• 19 200 € pour l'extension de la salle de sports),• 33 600 € pour le bâtiment du Stellac'h	112 800,00 €
2111	Achat de terrains (dont 90 591 € de Reste à Réaliser de 2016)	230 591,00 €
21538	Travaux d'effacement de réseaux (dont 75 496,14 € de Reste à Réaliser de 2016)	136 596,14 €
21571	Matériel roulant	110 000,00 €
2313	Extension salle omnisports (vestiaires + club house)	240 000,00 €
2313	Bâtiment quai du Stellac'h	480 000,00 €
2313	Bâtiment des services techniques (1 ^{ère} tranche)	340 000,00 €
2313	Toiture de la salle omnisports	200 000,00 €
2315	Programme voirie (dont 27 185,16 € de Reste à Réaliser de 2016)	72 185,16 €

Le vote a donné le résultat suivant : 16 voix pour et 3 voix contre (Loïc JEZEQUEL, Morgane LAOT, Patrick DROUET).

6. CONVENTION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC COMMUNAL – INSTALLATION D'UNE INFRASTRUCTURE DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES ET HYBRIDES RECHARGEABLES (IRVE)

Vu le schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de charge de véhicules électriques en Finistère, Considérant que l'État a fait du développement des véhicules décarbonnés une priorité importante de sa politique de réduction des gaz à effet de serre et que le véhicule électrique constitue un maillon incontournable de cette stratégie, Considérant que le SDEF a pris le parti d'engager un programme de déploiement d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques et hybrides rechargeables (IRVE), et ce à travers un maillage harmonieux et cohérent de son territoire, présenté dans le schéma directeur sus visé, Considérant que l'étude réalisée par le SDEF a fait ressortir la commune de SAINT-PABU comme un territoire propice à l'installation de ce type d'équipement,

Considérant que l'installation, la maintenance et l'exploitation d'une IRVE seront pris en charge par le SDEF, Considérant que, pour inscrire cette IRVE dans le programme de déploiement des infrastructures de recharge du SDEF et permettre à ce dernier d'obtenir les financements mis en place par l'État dans l'Appel à Manifestation d'Intérêt confié à l'ADEME, il convient de confirmer l'engagement de la commune sur la gratuité du stationnement pour les véhicules électriques sur tout emplacement de stationnement, avec ou sans dispositif de recharge, en surface ou en ouvrage, gérés directement par la collectivité, pendant une durée minimale de 2 ans à compter de la pose de la borne, Considérant que :

- dans le cadre de la mise en œuvre du schéma directeur pour le déploiement des infrastructures de recharge de véhicules électriques en Finistère, le SDEF doit installer une infrastructure de recharge pour véhicules électriques ou hybrides rechargeables (désignée ci-après « IRVE ») sur le domaine public communal ;
- l'installation de cette infrastructure constitue une occupation du domaine public communal nécessitant la conclusion d'une convention ;
- le ou les emplacements mis à disposition dans le cadre de cette convention, sera exclusivement affecté à cette fin.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'occupation du domaine public à intervenir sur ce dossier entre le SDEF et la commune.

7. CONVENTION AVEC L'IPIDV (INIATIVES POUR L'INCLUSION DES DEFICIENTS VISUELS)

Dans le cadre de la mise en application de l'Ad'AP (Agenda d'Accessibilité Programmée), il a été décidé que les travaux portent sur le handicap visuel le handicap auditif en 2017.

Afin de mettre des dispositifs d'accessibilité véritablement efficaces, Monsieur le Maire souhaite l'appui d'experts à la fois techniques et à la fois garant du bon usage par les personnes concernées.

Aussi, pour le handicap visuel, il propose de solliciter l'avis et les conseils de l'association IPIDV « Clair obscur ».

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 16 voix pour et 3 abstentions (Daniel IMPIERI, Eric TANGUY, Mariette GELEBART), autorise Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir sur ce dossier entre l'IPIDV et la commune.

8. PARTICIPATION FINANCIERE AU FESTIVAL « PAROLES EN WRAC'H »

Dans le cadre du festival « Paroles en Wrac'h » pendant lequel de nombreux spectacles seront donnés sur 8 communes de la CCPA entre le 26 avril et le 30 avril 2017, Monsieur le Maire propose une participation financière au prorata de la population communale au 1^{er} janvier 2017 soit 275,59 €. Accord unanime. A SAINT-PABU, c'est la compagnie TAPAPU qui présentera le samedi 29 avril 2017 à 10h30 et 16h son spectacle « le crabe et le pêcheur » (spectacle-conte musical pour enfants).

DECISIONS DU MAIRE PRISES DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

Monsieur le Maire annonce le nom des attributaires suite aux derniers appels d'offres étudiés lors de 3 réunions par la Commission d'Appels d'Offres (CAO) :

- BMa (Brest Métropole Aménagement) pour le mandat de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'aménagement des espaces près de la Mairie et de l'espace Roz Avel (services techniques, nouvelle école publique, salle de sports) pour un montant de 132 653,55 € HT soit 159 184,26 € TTC,
- BE2TF pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la rénovation et l'extension de la salle omnisports pour un montant de 16 000 € HT soit 19 200 € TTC,
- Guillaume Appriou Architectes (GAA) pour le marché de maîtrise d'œuvre pour la conception et la réalisation de locaux dédiés au nautisme sur le quai du Stellac'h pour un montant de 28 000 € HT soit 33 600 € TTC.

INFOS

Monsieur le Maire annonce l'accord pour l'attribution d'une subvention de 95 000 € au titre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR) pour la 1^{ère} tranche de travaux de construction des services techniques.